

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 MAI 2012

Convocations du 11/05/2012

Présents : Mmes MM. Robert TARDY; Marc VERNAY; Henri BENIERE; Annie LAGNIET (pouvoir de Philippe LAGNIET); Bernadette CHAIZE; Julien TARDY; Isabelle VERNAY; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Isabelle VERNAY

Compte-rendu de la séance précédente : Approuvé à l'unanimité.

Chèques cadeaux :

Considérant que la Poste propose des produits de type « chèques cadeaux » d'une valeur de 15 € l'unité, à utiliser chez différents partenaires et que la délibération n° 2011-11-09 du 22 novembre 2011 décidant d'offrir des chèques cadeaux aux employés communaux pour les fêtes de fin d'année n'a pas pu être appliquée suite à des difficultés de mandatement avec la Poste, le Conseil Municipal décide d'offrir à l'occasion de la fin de l'année scolaire 2011-2012, des chèques cadeaux pour une valeur de 45,00 € à chacun des six employés municipaux

Approbation de modification du POS :

Suite à l'enquête publique relative au projet de modification du POS qui consiste d'une part, en la création d'une zone UL (zone urbaine aménagée, à vocation sportive, de loisirs à usage touristique) pour l'implantation d'un hébergement insolite constitué de yourtes et, d'autre part, au report des périmètres de protection des sources du Furan, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est présentée au cours de la séance. Cette décision fera l'objet, conformément aux articles R 123 -24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Révision des loyers :

Considérant que la variation annuelle de l'indice de référence des loyers est de + 2,24% au 1^{er} trimestre 2012, le Conseil municipal décide de relever les loyers, à compter du 1er juillet 2012, suivant la variation de l'indice de référence, soit :

- Presbytère :
 - F2 : de 205,06 € par mois à **209,65 €**
 - F4 central : de 369,24 € par mois à **377,51 €**
 - F4 à droite : de 393,12 € par mois à **401,92 €**
- Maison communale : de 273,26 €. par mois à **279,38 €**
- Appt école : de 501,48 €. par mois à **512,71 €.**

Les charges afférentes aux logements de l'école et de la maison communale sont majorées à la somme mensuelle forfaitaire de 123 € chacun.

Modification du règlement du marché de Chaubouret :

Considérant la demande de certains professionnels exerçant sur le marché de Chaubouret qui souhaitent un accroissement des jours autorisés, en particulier pendant les petites vacances scolaires, le Conseil Municipal décide d'intégrer dans le règlement général, les jeudis pour le marché de Chaubouret.

Proposition de convention pour les sentiers en boucles :

La Communauté de Communes et le Parc du Pilat avait établie une convention pour les sentiers en boucle. Celle-ci arrivant à échéance, dans un souci de simplicité, il est proposé que la commune devienne l'interlocuteur direct du Parc avec la signature d'une convention tripartite. Le Conseil municipal n'est pas opposé à ce principe, mais souhaite des informations complémentaires sur les obligations de chacune des parties, notamment le financement et l'entretien des sentiers.

Compte-rendu des commissions :

- La commission fleurissement a demandé à un paysagiste, Entreprise Bonche de Saint-Genest Malifaux, de faire une proposition et un devis pour renouveler les massifs du village. Le conseil est d'avis que l'on consulte au moins une autre entreprise.

Divers :

- Il est envisagé de remplacer les plateaux endommagés des tables de la salle communale ainsi qu'une partie des chaises. L'entreprise Madex mobilier a présenté un devis de 116,27 € HT par plateau et de 58,20 € HT par chaise. La décision est prise de recenser le nombre exact de matériel à remplacer.

- La mairie a reçu une proposition de devis pour restaurer et relier le cadastre Napoléonien qui date de 1812. Le conseil donne un avis favorable de principe. L'Entreprise Kossmann sera recontactée pour un devis réactualisé comprenant éventuellement la numérisation.

- Il est proposé de faire un sondage auprès de la population, par l'intermédiaire du prochain bulletin municipal, pour envisager ou non l'extinction de l'éclairage public entre 24h et 5h30.

Prochaine réunion : Mardi 26 juin à 20 heures

Affiché le 22 mai 2012,

Le Maire,

Robert TARDY